

Association Architectes des Risques Majeurs

CHARTRE ÉTHIQUE

Ce document est un document engageant lors de votre adhésion à l'association des ARM. En signant ce document, vous reconnaissez en avoir compris le contenu et vous engagez à respecter le fonctionnement de l'association.

Tout manquement aux règles de la Charte Éthique peut mener à une sanction disciplinaire ou à une poursuite judiciaire.

En tant que membre de l'association Architectes des Risques Majeurs,

+ Je m'engage à respecter une éthique professionnelle et personnelle conforme aux valeurs portées par les Architectes des Risques Majeurs.

+ Je m'abstiens d'exprimer en public de manière ostentatoire mes opinions politiques, religieuses ou ethniques lorsque je suis en mission pour l'association.

+ Je m'engage à respecter la législation sur les droits d'auteur dans toutes les communications écrites et orales et de ne pas utiliser la propriété intellectuelle d'un intervenant sans s'être vu accorder sa permission écrite.

+ Je m'engage à conserver confidentiels les informations et documents auxquels j'aurais pu avoir accès et ce, aussi longtemps que les informations concernées demeureront confidentielles.

+ Je m'engage à ne pas m'exprimer dans les médias sur le travail des Architectes des Risques Majeurs sans autorisation hiérarchique du Bureau de communication.

+ Je m'engage à respecter les limites des missions des Architectes des Risques Majeurs. L'association ne se porte pas responsable des projets non couverts par son assurance à savoir les projets de maîtrise d'œuvre, conseil, etc.

+ Je m'engage à développer un bon environnement de travail et à adopter une attitude respectueuse envers mes collègues dans un environnement de travail collaboratif.